

# Valérie's Immobilier

## Barème d'honoraires

Applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024

### **Transaction Achat-Vente**

**Appartement, maison, immeuble, terrain (sur la base d'un mandat simple)**

0€ à 50 000 €	5 000 €
50 001 € à 80 000 €	6 000 €
80 001 € à 100 000 €	7 000 €
100 001 € à 120 000 €	8 000 €
120 001 € à 140 000 €	9 000 €
140 001 € à 160 000 €	9 500 €
160 001 € à 190 000 €	10 000 €
190 001 € à 220 000 €	11 000 €
220 001 € à 260 000 €	12 000 €
A partir de 260 001 €	5%
Immobilier commercial	10% HT
Programmes neufs (Ou application du barème du promoteur)	5%

**Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur**

**Avis de valeur 200€ TTC, gratuit si prise de mandat.**

## Honoraires de location

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivantes :

- Honoraires de visite, constitution dossier du locataire et rédaction du bail : **8€/m2 TTC**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€/m2 TTC**

**°Plafonnés à un mois de loyer hors charges°**

Valérie's Immobilier

6, les Pensées 57600 FORBACH-Tél : 06.95.11.57.69

Garantie transaction à hauteur de 100 000 euros souscrit auprès de Crédit Mutuel, 43, rue Nationale 57600 FROBACH

Carte professionnelle transaction sur immeuble et fonds de commerce N°CPI 57042022000000002, délivrée par CCI de la Moselle

Société SAS au capital de 500 euros-SIREN 913214144 RCS Sarreguemines 913214144

TVA intracommunautaire FR52913214144